ABLE SECURITY SYSTEMS

Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros

Siège social : 23/27 rue du Professeur Victor Pauchet
92420 VAUCRESSON

PROCES-VERBAL DE NOMINATION DU PRESIDENT

Cert. fié conforme à l'original

L'an deux mille onze

Le 08 aout 2011

A TREIZE HEURES

Les personnes de la société se sont réunies pour la première fois, à l'issue de la signature des statuts, en vue de constituer le bureau du Conseil et d'organiser la direction générale de la Société.
Sont présents ainsi qu'il résulte d'un registre de présence signé par tous les actionnaires à leur entrée en séance
Monsieur Lafont Alain
Monsieur Barbier Eric

est désigné en qualité de président de séance.

NOMINATION DU PRESIDENT

Monsieur Lafont Alain demeurant 42 rue Alsace Lorraine 91700 Sainte Genvière des Bois prend la parole et soumet sa candidature comme Président au vote.

Après en avoir délibéré, l'assemblée désigne, à l'unanimité, en qualité de Président.

Monsieur LAFONT Alain déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président, Monsieur Lafont Alain organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

L'assemblée confère tous pouvoirs au président ou à toute autre personne qu'il se substituerait à l'effet de :

BE AL

- retirer, après immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, les fonds déposés à la banque
et provenant des souscriptions en espèces, et régler les frais et honoraires afférents à la constitution de la Société,

- publier un avis de constitution dans un journal d'annonces légales et effectuer le dépôt au greffe du Tribunal de commerce des documents requis par la loi,

- requérir l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

- signer toutes pièces, quittances et décharges,

- et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Les actionnaires

Le Président